

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian TALLIO À Marine DUMÉRIL, Jean-Benjamin ZANG À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Guylaine YHARRASSARRY, Léa MARIÉ À Laurent FOUILLOUX, Alexandra JACQUET À Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joao DE OLIVEIRA

DÉLIBÉRATION : 2023-126

OBJET : ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES AU SEIN DE LA DIRECTION DES JEUNESSES, DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

DÉLIBÉRATION : 2023-126  
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

OBJET : ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES AU SEIN DE LA DIRECTION DES JEUNESSES, DES SPORTS ET DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE

**RAPPORTEUR : Nadine PIERRE**

En vertu d'un agrément sollicité auprès de l'État et obtenu en 2017, la Ville de Saint-Herblain a accueilli en 2018, sous le pilotage de la Direction des Ressources Humaines (DRH) et de la Direction des Sports, de l'Action socioculturelle et de la Vie Associative (DSAVA), une dizaine de jeunes volontaires en service civique dans plusieurs directions municipales.

Bien que l'implication des jeunes ait été inégale, ce qui est pour partie inhérent au dispositif, le bilan de ces accueils a été globalement positif.

L'expérience, nécessitant un fort investissement des directions municipales accueillantes et pilotes, appelées à d'autres priorités, n'avait cependant pas été renouvelée.

Les projets municipaux du mandat relatifs aux jeunes et au Centre Socio-Culturel (CSC) du Grand B, et les organisations afférentes ravivent l'opportunité de ces accueils.

Le projet municipal « jeunes » s'articule autour de trois axes :

- l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie,
- l'enrichissement du bien-être et de la question des loisirs adolescents,
- le renforcement de la place des jeunes, de la participation des jeunes, de la proximité par un rapprochement avec l'action socioculturelle.

Le projet social du CSC du Grand B se déploie notamment à partir des enjeux suivants :

- accompagnement vers la réussite de parcours scolaires,
- accompagnement de parcours des jeunes,
- exclusion numérique : vers une éducation accessible,
- développement des connaissances et de l'accès aux actions et aux droits,
- éducation à l'environnement,
- accompagnement des forces vives à monter en compétences.

Le projet d'accueil de volontaires en service civique au Grand B et au Pôle Jeunes s'inscrit ainsi dans deux objectifs généraux :

- amplifier l'impact et la visibilité de nos politiques publiques via des missions complémentaires pour un meilleur service rendu et un renforcement des contacts avec les bénéficiaires, notamment par l'intermédiaire de pairs,
- accompagner des parcours de jeunes par un dispositif favorisant l'insertion socioprofessionnelle, l'expérimentation et la capacité d'initiative, vecteur de citoyenneté de par ses contenus et ses accompagnements de formation civique et citoyenne.

#### Cadre général régissant l'accueil de services civiques

Les missions proposées aux jeunes doivent respecter un cadre précis :

- S'adresser à des jeunes de 16 à 25 ans sans conditions de diplôme, seuls comptent les savoir-être et la motivation.
- Un engagement volontaire de 6 à 12 mois - 24 heures hebdomadaires à minima.
- Proposer une mission d'intérêt général, complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires et des bénévoles. Une mission accessible à tous les jeunes permettant de vivre une expérience de mixité sociale.
- Le versement d'une indemnité prise en charge par l'État et soutien complémentaire, en nature ou en numéraire, pris en charge par l'organisme d'accueil. Ouverture d'un régime complet de protection sociale financé par l'État.
- Les services civiques peuvent être effectués auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

### Missions proposées au sein du Grand B et du Pôle Jeunesses :

- Pour le Grand B
  - o contribuer à la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans l'action socioéducative et culturelle,
  - o soutenir la participation des jeunes dans le quartier, et leur permettre d'accéder aux services de droit commun,
  - o relayer et soutenir les professionnels ou prestataires dans l'accompagnement à l'utilisation des outils numériques, notamment auprès des personnes éloignées des technologies,
  - o lutter contre les discriminations en accompagnant la mise en place de séances d'accompagnement à la scolarité et d'ateliers d'aide à la parentalité et l'animation d'un espace numérique pour sensibiliser, prévenir et informer les jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire.
  
- Pour le Pôle Jeunesses
  - o dynamiser les Points Ressource Jeunesse (PRJ), par des aménagements des espaces, des enrichissements documentaires et des propositions d'animation en lien avec les thématiques abordées, et basés sur des contacts et échanges avec les jeunes Herblinois.
  
- chaque mission fera l'objet d'une fiche détaillant les interventions,
- les missions proposées posent un cadre général à affiner avec les jeunes en fonction du meilleur accompagnement de leurs parcours,
- leurs intitulés définitifs seront définis en lien avec les services de l'État et le cas échéant avec le pôle d'appui au service civique animé par la Ligue de l'enseignement,
- les missions pourront chacune être confiées à deux jeunes intervenant en binôme.

### Calendrier

Une demande de renouvellement de l'agrément sera déposée auprès de l'agence du service civique. Les missions pourront être déployées à compter de janvier 2024.

### Recrutement et accompagnement des jeunes

Le recrutement et l'accueil global des jeunes en services civiques seront pilotés par la DRH et la DJSAS. Chaque jeune aura un tuteur identifié au sein du pôle dans lequel il sera accueilli. Le tuteur suivra la bonne réalisation de la mission et accompagnera le jeune dans la définition de son projet personnel. Le Service Action Socioculturelle et Jeunesses sera garant de la cohérence et de la complétude des accompagnements des jeunes.

### Éléments budgétaires

Le coût mensuel d'un service civique pour la Ville est évalué à 111.35 € par mois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau projet d'accueil de services civiques.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 09/10/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Joao DE OLIVEIRA

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/10/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/10/2023